



Divorce/procedure/tuteur legal/temps

Par **Lienard Alexis**, le **28/04/2011** à **21:12**

Bonjour,

Mes parents vont engager une procédure pour que j'aie à vivre chez mon père mais je voudrais savoir combien de temps cela pourrait prendre sachant que mes deux parents sont d'accord, Merci...

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **23:29**

Il n'y a pas besoin d'attendre qu'il y ait un jugement validant l'accord des parents. Celui qui a votre résidence exclusive ou alternée, par jugement, signe un papier comme quoi il est d'accord et qu'une requête conjointe au juge est en cours pour validation. Ça suffit, vous pouvez déménager demain

Par **Lienard Alexis**, le **29/04/2011** à **11:47**

Mais si il n'y a pas de garde alternée ?

Par **beatriz**, le **02/05/2011** à **15:04**

si je lis bien le message au dessus votre mère doit simplement faire un papier signalant que d'un commun accord une demande de changement de votre situation est en cours

Elle remet ce papier à votre père pour valoir ce que de droit

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **17:43**

non, elle remet ce papier au père, pour qu'elle ne puisse pas, derrière, aller porter plainte pour soustraction d'enfant.

Pour officialiser ça notamment pour les tiers, on fait valider par un jugement.